

DEMANDE D'ACCEPTATION PREALABLE

Information préalable à l'admission des déchets inertes en Installation de Stockage des Déchets Inertes

KANOS T.P. Route de Montgrignon 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE Tél. : 03.29.84.49.10 Mail : contact@kanos.fr	FICHE N°2023 /	Date de réception
--	----------------------	----------------------------

Site : ISDI KANOS T.P. - Route de Montgrignon - 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

PRODUCTEUR DU DECHET (Propriétaire ou Maître d'ouvrage)

Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	Courriel :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :		Code APE :
Activité de l'établissement :		

CLIENT A FACTURER (si différent du producteur)

Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	Courriel :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :	Code APE :	N° TVA intracommunautaire :

TRANSPORTEUR ou COLLECTEUR

(si plusieurs entreprises de transport joindre l'avis de situation au répertoire SIRENE)

Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	Courriel :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :		Code APE :
<input type="checkbox"/> Je (le demandeur) certifie avoir pris connaissance du protocole de sécurité et d'en informer tous les transporteurs intervenant sur vos sites		

IDENTIFICATION DES DECHETS

Provenance des déchets chantier

N°:	Voie :	Code postal :	Commune :
N° Point GPS (Obligatoire) :			
Le chantier est-il référencé sur le site internet Basias ou Basol <input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON Si oui, identifiant :			

IDENTIFICATION DES DECHETS (suite)				
Désignation des déchets (code nomenclature des déchets)				
Code déchets	Description	Restriction	Cocher les déchets apportés	Quantité Estimée (Tonne)
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.		
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.		
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.		
17 01 07	Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.		
17 01 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres		
17 03 02	Mélanges bitumeux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.		
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des cailloux provenant de sites contaminés		
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe.		
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique		

IDENTIFICATION DES DECHETS (suite)
Déchets interdits
<p><u>Liste des déchets interdits :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * les déchets présentant au moins une des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, notamment des déchets contenant de l'amiante comme des matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 04 de la liste des déchets, les matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03 de la liste des déchets et des agrégats d'enrobé relevant du code 17 06 05 de la liste des déchets * les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30%, * les déchets dont la température est supérieure à 60°C, * les déchets non pelletables,

- * les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sur l'effet du vent,
- * les déchets radioactifs,
- * les déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures.

ENGAGEMENT CONCERNANT LE CHANTIER

Le chantier n'est pas connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- * Vérifier que les matériaux amenés sont conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 :
qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable, - que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés, que les déchets d'enrobés bitumineux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni amiante .
- * Transporter des matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gant, gilet fluo)) ...
- * Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la demande.
- * Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaîtrait.

le chantier est connu comme étant contaminé ou potentiellement contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- * Vérifier que les matériaux amenés sont conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 :
Qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable,
Que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés,
Que les déchets d'enrobés bitumeux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni
- * Nous fournir le plan de maillage du site (plan de maillage qui met en évidence la classification des terres et qui sera utilisé lors des évacuations),
- * Nous fournir les analyses des matériaux reconnus comme non contaminés (selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014),
- * Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014,
- * Transporter des matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gant, gilet fluo)) ...
- * Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la demande.
- * Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaîtrait.

Les apports non conformes seront déclassés (majoration du prix de traitement) ou refusés en cas d'impossibilité de traitement des déchets en mélange ou de constats de non conformités récurrentes.

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR OU INTERMEDIAIRE (le cas échéant)

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente information préalable à l'admission et m'engage :

- ▶ à signaler par écrit toute modification du déchet livré,
- ▶ à ce que les déchets livrés à l'installation de Stockage de Déchets Inertes de Belleville ne soient pas mélangés à des déchets interdits au titre de la réglementation des Installations classés pour la protection de l'Environnement,
- ▶ à m'être assuré que les déchets industriels banals (DIB) livrés ont fait l'objet au préalable d'une collecte sélective ou d'un tri en vue d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique,
- ▶ à avoir pris connaissance de l'arrêté du 12 décembre 2014.

Date et lieu :

LE PRODUCTEUR (maitre d'ouvrage)	Le cas échéant, L'ENTREPRISE de travaux	Le cas échéant, LE TRANSPORTEUR
Date :/...../.....	Date :/...../.....	Date :/...../.....
Nom du signataire :	Nom du signataire :	Nom du signataire :
Signature	Signature	Signature

KANOS T.P.

ACCEPTATION

REFUS

DATE :

HEURE :

NOM :

CACHET ET SIGNATURE :